

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21570106100016

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE BOUZONVILLE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	
A1.01 - Opérations non ventilables	
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	
A1.908 - Fonction 8 - Transports	
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	
A2.01 - Opérations non ventilables	
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	
A2.938 - Fonction 8 - Transports	

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48

Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	51
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet :

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4001

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2125466

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1016.29
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1146.97
3 Dépenses d'équipement brut / population	1221.28
4 Encours de dette / population (2) (3)	766.73
5 DGF / population	132.93
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41.15 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97.0226 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	106.48 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	66.8486 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-6036.49 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	6 660 955,58	6 983 417,14	0,00	A1 322 461,56
Investissement	1 872 036,82	2 204 250,99	(3)	A2 332 214,17
Fonctionnement	4 788 918,76	4 779 166,15	(4)	A3 -9 752,61

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	202 944,00	III + IV	B1 367 324,00
Investissement	I	202 944,00	III	B2 367 324,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	689 785,56
Investissement	A2 + B2	699 538,17
Fonctionnement	A3 + B3	-9 752,61

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 202 944,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	13 692,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	189 252,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 570 268,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	484 368,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	85 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		5 278 079,17	5 673 435,17	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	202 944,00		570 268,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 762 680,00	(si solde positif)	
				0,00
	Total de la section d'investissement (2)	6 243 703,17		6 243 703,17
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		4 643 982,00	4 594 538,77	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent)	
				49 443,23
Total de la section de fonctionnement (3)		4 643 982,00		4 643 982,00
TOTAL DU BUDGET (4)		10 887 685,17		10 887 685,17

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées et non rattachées lellas qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataées au 31/12 de l'exercice précédent lellas qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)				
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant	
TOTAL				0.00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020		0.00
TOTAL GENERAL				0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses Imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses Imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	94 728,00	13 692,00	39 564,00	39 564,00	53 256,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	10 000,00	0,00	27 100,00	27 100,00	27 100,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 310 279,06	189 252,00	4 819 671,41	4 819 671,41	5 008 923,41
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 415 007,06	202 944,00	4 886 335,41	4 886 335,41	5 089 279,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	351 764,00	0,00	386 239,00	386 239,00	386 239,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		351 764,00	0,00	386 239,00	386 239,00	386 239,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 766 771,06	202 944,00	5 272 574,41	5 272 574,41	5 475 518,41

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76

TOTAL	3 766 771,06	202 944,00	5 278 079,17	5 278 079,17	5 481 023,17
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	762 680,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 243 703,17
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 100 402,00	85 900,00	2 912 149,00	2 912 149,00	2 998 049,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 923 095,46	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 023 497,46	85 900,00	4 562 149,00	4 562 149,00	4 648 049,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 068,00	0,00	138 109,93	138 109,93	138 109,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	214 210,93	0,00	395 354,71	395 354,71	395 354,71
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	810 368,00	484 368,00	0,00	0,00	484 368,00
Total des recettes financières		1 229 646,93	484 368,00	533 464,64	533 464,64	1 017 832,64
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 253 144,39	570 268,00	5 095 613,64	5 095 613,64	5 665 881,64

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	151 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	457 519,55		577 821,53	577 821,53	577 821,53
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		608 519,55		577 821,53	577 821,53	577 821,53

TOTAL	4 861 663,94	570 268,00	5 673 435,17	5 673 435,17	6 243 703,17
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 243 703,17
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

572 316,77

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 543 128,39	0,00	1 648 655,00	1 648 655,00	1 648 655,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 759 765,91	0,00	1 673 100,00	1 673 100,00	1 673 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	561 930,43	0,00	560 200,00	560 200,00	560 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 864 824,73	0,00	3 881 955,00	3 881 955,00	3 881 955,00
66	Charges financières	67 243,44	0,00	184 206,00	184 205,47	184 205,47
67	Charges spécifiques (3)	9 433,32	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 941 501,49	0,00	4 066 161,00	4 066 160,47	4 066 160,47

023	Virement à la section d'investissement (4)	151 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	457 519,55		577 821,00	577 821,53	577 821,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		608 519,55		577 821,00	577 821,53	577 821,53

TOTAL	4 550 021,04	0,00	4 643 982,00	4 643 982,00	4 643 982,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 643 982,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	16 408,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	167 330,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 376 581,00	0,00	1 364 443,00	1 364 443,00	1 364 443,00
731	Fiscalité locale	1 502 535,89	0,00	1 604 934,00	1 604 934,00	1 604 934,00
74	Dotations et participations (3)	924 632,00	0,00	941 946,31	941 946,31	941 946,31
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 600,00	0,00	165 400,00	165 400,00	165 400,00
Total des recettes de gestion courante		4 094 086,89	0,00	4 262 223,31	4 262 223,31	4 262 223,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 383,60	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		326 810,70	326 810,70	326 810,70
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 095 470,49	0,00	4 589 034,01	4 589 034,01	4 589 034,01

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76

TOTAL	4 095 470,49	0,00	4 594 538,77	4 594 538,77	4 594 538,77
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	49 443,23
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 643 982,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	572 316,77
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	5 504,76	5 504,76
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	386 240,29	0,00	386 240,29
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	53 256,00	0,00	53 256,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	27 100,00	0,00	27 100,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	5 008 923,41	0,00	5 008 923,41
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	5 475 519,70	5 504,76	5 481 024,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	762 678,71
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 243 703,17
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 648 655,00		1 648 655,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 673 100,00		1 673 100,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	560 200,00	0,00	560 200,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	184 205,47	0,00	184 205,47
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	577 821,53	577 821,53
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	4 066 160,47	577 821,53	4 643 982,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 643 982,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	138 109,93	0,00	138 109,93
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 998 049,00	0,00	2 998 049,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		577 821,53	577 821,53
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	484 368,00		484 368,00
Recettes d'investissement – Total		5 270 526,93	577 821,53	5 848 348,46

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	395 354,71
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 243 703,17
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 500,00		180 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 364 443,00		1 364 443,00
731	Fiscalité locale	1 604 934,00		1 604 934,00
74	Dotations et participations (8)	941 946,31		941 946,31
75	Autres produits de gestion courante (8)	165 400,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	5 504,76	5 504,76
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	326 810,70	0,00	326 810,70
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 589 034,01	5 504,76	4 594 538,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	49 443,23
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 643 982,00
---	--------------

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 766 771,06	202 944,00	0,00	5 278 079,17	5 278 080,46	0,00	5 278 080,46	5 481 024,46
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	94 728,00	13 692,00	0,00	39 564,00	39 564,00	0,00	39 564,00	53 256,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	10 000,00	0,00	0,00	27 100,00	27 100,00	0,00	27 100,00	27 100,00
21 Immobilisations corporelles	3 310 279,06	189 252,00	0,00	4 819 671,41	4 819 671,41	0,00	4 819 671,41	5 008 923,41
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 415 007,06	202 944,00	0,00	4 886 335,41	4 886 335,41	0,00	4 886 335,41	5 089 279,41
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	351 764,00	0,00		386 239,00	386 240,29		386 240,29	386 240,29
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	351 764,00	0,00	0,00	386 239,00	386 240,29	0,00	386 240,29	386 240,29
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 766 771,06	202 944,00	0,00	5 272 574,41	5 272 575,70	0,00	5 272 575,70	5 475 519,70
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			5 504,76	5 504,76		5 504,76	5 504,76
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			5 504,76	5 504,76		5 504,76	5 504,76

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		762 678,71
--	--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		6 243 703,17
--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 647 453,01	570 268,00	5 278 080,46	5 278 080,46	5 848 348,46
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 100 402,00	85 900,00	2 912 149,00	2 912 149,00	2 998 049,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 923 095,46	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	3 023 497,46	85 900,00	4 562 149,00	4 562 149,00	4 648 049,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 068,00	0,00	138 109,93	138 109,93	138 109,93
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	810 368,00	484 368,00	0,00	0,00	484 368,00
Total des recettes financières	1 015 436,00	484 368,00	138 109,93	138 109,93	622 477,93
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 038 933,46	570 268,00	4 700 258,93	4 700 258,93	5 270 526,93
021 Virement de la section de fonctionnement	151 000,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	457 519,55		577 821,53	577 821,53	577 821,53
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	608 519,55		577 821,53	577 821,53	577 821,53

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	395 354,71
--------------------------------	------------

Total des recettes d'investissement cumulées	6 243 703,17
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE BOUZONVILLE (N57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	3 766 771,06	202 944,00	0,00	5 278 079,17	5 278 079,17	0,00	5 278 079,17	III = I + II 5 481 023,17
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	94 728,00	13 692,00	0,00	39 564,00	39 564,00	0,00	39 564,00	53 256,00
2031 Frais d'études	94 728,00	13 692,00		39 564,00	39 564,00	0,00	39 564,00	53 256,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	10 000,00	0,00	0,00	27 100,00	27 100,00	0,00	27 100,00	27 100,00
20422 Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00		27 100,00	27 100,00	0,00	27 100,00	27 100,00
21 Immobilisations corporelles	3 310 279,06	189 252,00	0,00	4 819 671,41	4 819 671,41	0,00	4 819 671,41	5 008 923,41
2113 Terrains aménagés autres que voirie	24 072,00	12 417,00		1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	1 812 417,00
2116 Cimetières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00		12 620,00	12 620,00	0,00	12 620,00	12 620,00
2128 Autres agencements et aménagements	31 762,32	0,00		204 170,00	204 170,00	0,00	204 170,00	204 170,00
21316 Equipements du cimetière	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	498,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	846 010,70	176 835,00		2 446 112,41	2 446 112,41	0,00	2 446 112,41	2 622 947,41
2152 Installations de voirie	432 762,24	0,00		81 000,00	81 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00
21534 Réseaux d'électrification	68 604,76	0,00		97 200,00	97 200,00	0,00	97 200,00	97 200,00
215738 Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578 Autre matériel technique	7 664,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	5 223,60	0,00		111 939,00	111 939,00	0,00	111 939,00	111 939,00
2181 Install. générales, agencements	1 666 968,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	12 669,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5 723,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	198 319,48	0,00		66 630,00	66 630,00	0,00	66 630,00	66 630,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des dépenses d'équipement	3 415 007,06	202 944,00	0,00	4 886 335,41	4 886 335,41	0,00	4 886 335,41	III = I + II
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	5 089 279,41
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	351 764,00	0,00		386 239,00	386 239,00		386 239,00	386 239,00
1641 Emprunts en euros	351 764,00	0,00		386 239,00	386 239,00		386 239,00	386 239,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	351 764,00	0,00	0,00	386 239,00	386 239,00	0,00	386 239,00	386 239,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 766 771,06	202 944,00	0,00	5 272 574,41	5 272 574,41	0,00	5 272 574,41	5 475 518,41
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			5 504,76	5 504,76		5 504,76	5 504,76
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			5 504,76	5 504,76		5 504,76	5 504,76
13911 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			5 504,76	5 504,76		5 504,76	5 504,76
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			5 504,76	5 504,76		5 504,76	5 504,76

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 647 453,01	570 268,00	5 278 080,46	5 278 080,46	5 848 348,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 100 402,00	85 900,00	2 912 149,00	2 912 149,00	2 998 049,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	499 000,00	0,00	1 312 059,00	1 312 059,00	1 312 059,00
1312	Subv. transf. Régions	165 000,00	0,00	466 823,00	466 823,00	466 823,00
1313	Subv. transf. Départements	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	25 907,00	0,00	955 960,00	955 960,00	955 960,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	169 895,00	73 150,00	0,00	0,00	73 150,00
1322	Subv. non transf. Régions	39 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	13 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 540,00	12 750,00	12 307,00	12 307,00	25 057,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 923 095,46	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
1641	Emprunts en euros	1 923 095,46	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 023 497,46	85 900,00	4 562 149,00	4 562 149,00	4 648 049,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 068,00	0,00	138 109,93	138 109,93	138 109,93
10222	FCTVA	156 068,00	0,00	109 634,91	109 634,91	109 634,91
10226	Taxe d'aménagement	49 000,00	0,00	28 475,02	28 475,02	28 475,02
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	810 368,00	484 368,00	0,00	0,00	484 368,00
Total des recettes financières		1 015 436,00	484 368,00	138 109,93	138 109,93	622 477,93
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 038 933,46	570 268,00	4 700 258,93	4 700 258,93	5 270 526,93
021	Virement de la section de fonctionnement	151 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	457 519,55		577 821,53	577 821,53	577 821,53
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
215731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	29 386,32		38 791,82	38 791,82	38 791,82
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	739,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2811	Terrains de gisement	122 197,53		96 139,29	96 139,29	96 139,29
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	280,94		280,94	280,94	280,94
28128	Autres aménagements de terrains	18 025,40		58 781,80	58 781,80	58 781,80
281316	Equipements de cimetières	2 520,94		2 546,28	2 546,28	2 546,28
281318	Autres bâtiments publics	1 832,48		1 334,48	1 334,48	1 334,48
281321	Immeubles de rapport	333,20		333,20	333,20	333,20
281351	Bâtiments publics	79 293,49		112 146,12	112 146,12	112 146,12
28138	Autres constructions	9 566,25		9 566,25	9 566,25	9 566,25
28151	Réseaux de voirie	0,00		7 366,56	7 366,56	7 366,56
28152	Installations de voirie	62 102,08		65 651,33	65 651,33	65 651,33
281534	Réseaux d'électrification	4 283,67		7 526,33	7 526,33	7 526,33
281538	Autres réseaux	1 688,42		1 688,42	1 688,42	1 688,42
281561	Matériel roulant	1 878,98		1 878,98	1 878,98	1 878,98
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 090,33		3 986,91	3 986,91	3 986,91
2815731	Matériel roulant	330,23		330,23	330,23	330,23
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	16 851,92		15 292,43	15 292,43	15 292,43
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	18 405,51		21 362,27	21 362,27	21 362,27
28181	Installations générales, aménagt divers	11 100,00		47 695,42	47 695,42	47 695,42
281828	Autres matériels de transport	0,00		15 860,70	15 860,70	15 860,70
281838	Autre matériel informatique	16 717,97		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 068,29		24 049,25	24 049,25	24 049,25
28188	Autres immo. corporelles	40 826,60		45 212,52	45 212,52	45 212,52
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		608 519,55		577 821,53	577 821,53	577 821,53

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE				B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (3)	4 550 021,04	0,00	0,00	4 643 982,00	4 643 982,00	0,00	4 643 982,00	4 643 982,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 543 128,39	0,00	0,00	1 648 655,00	1 648 655,00	0,00	1 648 655,00	1 648 655,00
014	Atténuations de produits	1 759 765,91	0,00		1 673 100,00	1 673 100,00		1 673 100,00	1 673 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	561 930,43	0,00	0,00	560 200,00	560 200,00	0,00	560 200,00	560 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 864 824,73	0,00	0,00	3 881 955,00	3 881 955,00	0,00	3 881 955,00	3 881 955,00
66	Charges financières	67 243,44	0,00		184 206,00	184 205,47		184 205,47	184 205,47
67	Charges spécifiques (3)	9 433,32	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		76 676,76	0,00	0,00	184 206,00	184 205,47		184 205,47	184 205,47
Total des dépenses réelles		3 941 501,49	0,00	0,00	4 066 161,00	4 066 160,47	0,00	4 066 160,47	4 066 160,47
023	Virement à la section d'investissement	151 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	457 519,55			577 821,00	577 821,53		577 821,53	577 821,53
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		608 519,55			577 821,00	577 821,53		577 821,53	577 821,53

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		4 643 982,00
---	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 095 470,49	0,00	4 594 538,77	4 594 538,77	4 594 538,77
013	Atténuations de charges (2)	16 408,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	167 330,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 376 581,00	0,00	1 364 443,00	1 364 443,00	1 364 443,00
731	Fiscalité locale	1 502 535,89	0,00	1 604 934,00	1 604 934,00	1 604 934,00
74	Dotations et participations (2)	924 632,00	0,00	941 946,31	941 946,31	941 946,31
75	Autres produits de gestion courante (2)	106 600,00	0,00	165 400,00	165 400,00	165 400,00
	Total des recettes de gestion des services	4 094 086,89	0,00	4 262 223,31	4 262 223,31	4 262 223,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 383,60	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		326 810,70	326 810,70	326 810,70
	Total des recettes financières	1 383,60	0,00	326 810,70	326 810,70	326 810,70
	Total des recettes réelles	4 095 470,49	0,00	4 589 034,01	4 589 034,01	4 589 034,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)				49 443,23
---------------------------------------	--	--	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées				4 643 982,00
---	--	--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 550 021,04	0,00	0,00	4 643 982,00	4 643 982,00	0,00	4 643 982,00	4 643 982,00
011	Charges à caractère général (4)	1 543 128,39	0,00	0,00	1 648 655,00	1 648 655,00	0,00	1 648 655,00	1 648 655,00
6041	Achats d'études	3 000,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6042	Achats de prestations de services	47 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	350 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
60621	Combustibles	65 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
60622	Carburants	32 900,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
60636	Habille ment et vêtements de travail	12 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	22 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
611	Contrats de prestations de services	219 103,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
61228	Autres	0,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
61358	Autres	40 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	70 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00		4 135,00	4 135,00	0,00	4 135,00	4 135,00
61551	Entretien matériel roulant	15 128,39	0,00		30 250,00	30 250,00	0,00	30 250,00	30 250,00
6156	Maintenance	70 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00
6161	Multirisques	40 000,00	0,00		56 167,00	56 167,00	0,00	56 167,00	56 167,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		5 105,00	5 105,00	0,00	5 105,00	5 105,00
62268	Autres honoraires, conseils	7 800,00	0,00		9 222,00	9 222,00	0,00	9 222,00	9 222,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	54 250,00	0,00		51 812,00	51 812,00	0,00	51 812,00	51 812,00
6234	Réceptions	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6236	Catalogues et imprimés	25 000,00	0,00		26 035,00	26 035,00	0,00	26 035,00	26 035,00

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6247	Transports collectifs	200 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	0,00		5 932,00	5 932,00	0,00	5 932,00	5 932,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		31 297,00	31 297,00	0,00	31 297,00	31 297,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		1 028,00	1 028,00	0,00	1 028,00	1 028,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 000,00	0,00		13 304,00	13 304,00	0,00	13 304,00	13 304,00
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	0,00		816,00	816,00	0,00	816,00	816,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	51 447,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 759 765,91	0,00		1 673 100,00	1 673 100,00		1 673 100,00	1 673 100,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 069,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 973,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 060 000,00	0,00		998 000,00	998 000,00		998 000,00	998 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	13 475,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	30 093,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
64131	Rémunérations	84 843,91	0,00		84 500,00	84 500,00		84 500,00	84 500,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	20,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	4 533,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 753,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	179 773,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	275 687,00	0,00		260 000,00	260 000,00		260 000,00	260 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 873,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 526,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 144,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 003,00	0,00		9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
6488	Autres	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	561 930,43	0,00	0,00	560 200,00	560 200,00	0,00	560 200,00	560 200,00
65311	Indemnités de fonction	127 000,00	0,00		122 000,00	122 000,00	0,00	122 000,00	122 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
65313	Cotisations de retraite	5 397,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
65315	Formation	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	71 915,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	69 704,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		88 000,00	88 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	215 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	65 414,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 864 824,73	0,00	0,00	3 881 955,00	3 881 955,00	0,00	3 881 955,00	3 881 955,00
66	Charges financières	67 243,44	0,00		184 206,00	184 205,47		184 205,47	184 205,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 748,59	0,00		184 206,00	184 205,47		184 205,47	184 205,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-13 505,15	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	9 433,32	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	9 433,32	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		76 676,76	0,00	0,00	184 206,00	184 205,47		184 205,47	184 205,47
Total des dépenses réelles		3 941 501,49	0,00	0,00	4 066 161,00	4 066 160,47	0,00	4 066 160,47	4 066 160,47
023	Virement à la section d'investissement	151 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	457 519,55			577 821,00	577 821,53		577 821,53	577 821,53

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	457 519,55			577 821,00	577 821,53		577 821,53	577 821,53
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		608 519,55			577 821,00	577 821,53		577 821,53	577 821,53

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 095 470,49	0,00	4 594 538,77	4 594 538,77	4 594 538,77
013	Atténuations de charges (3)	16 408,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	13 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	167 330,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00
7022	Coupes de bois	6 600,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7023	Menus produits forestiers	3 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70323	Red. occupation dom. public	9 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	3 000,00	0,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 100,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
70631	Redevances services à caractère sportif	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	117 530,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
706888	Autres	1 650,00	0,00	7 700,00	7 700,00	7 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 376 581,00	0,00	1 364 443,00	1 364 443,00	1 364 443,00
73211	Attribution de compensation	1 279 880,00	0,00	1 279 884,00	1 279 884,00	1 279 884,00
73221	FNGIR	44 921,00	0,00	44 961,00	44 961,00	44 961,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 000,00	0,00	39 598,00	39 598,00	39 598,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7345	Produit des amendes	9 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 502 535,89	0,00	1 604 934,00	1 604 934,00	1 604 934,00
73111	Impôts directs locaux	1 280 094,00	0,00	1 384 148,00	1 384 148,00	1 384 148,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	86 966,00	0,00	89 966,00	89 966,00	89 966,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	82 475,89	0,00	82 479,00	82 479,00	82 479,00
73154	Droits de place	50 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	3 000,00	0,00	3 341,00	3 341,00	3 341,00
74	Dotations et participations (3)	924 632,00	0,00	941 946,31	941 946,31	941 946,31
74111	Dotation forfaitaire des communes	81 545,00	0,00	80 597,00	80 597,00	80 597,00
741121	DSR des communes	379 065,00	0,00	396 103,00	396 103,00	396 103,00
741127	DNP des communes	54 387,00	0,00	55 139,00	55 139,00	55 139,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
744	FCTVA	0,00	0,00	4 077,31	4 077,31	4 077,31
7473	Participation départements	14 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
747888	Autres	76 035,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
748313	Dotation compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	287 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	294 058,00	294 058,00	294 058,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74888	Autres	7 000,00	0,00	10 472,00	10 472,00	10 472,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 600,00	0,00	165 400,00	165 400,00	165 400,00
752	Revenus des immeubles	100 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
75888	Autres	6 600,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
Total des recettes de gestion des services		4 094 086,89	0,00	4 262 223,31	4 262 223,31	4 262 223,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 383,60	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 383,60	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		326 810,70	326 810,70	326 810,70
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00		326 810,70	326 810,70	326 810,70
Total des recettes réelles		4 095 470,49	0,00	4 589 034,01	4 589 034,01	4 589 034,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		5 504,76	5 504,76	5 504,76

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 060 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 060 000,00									
0	CREDIT AGRICOLE	31/12/2003	2004-02-25	20/05/2004	720 000,00	V		0,025	0,025	EURO	T	X Autres	N	A-1
0	CCM DU VAL DE NIED	18/12/2006	2006-12-18	31/12/2006	570 000,00	F		3,950	3,950	EURO	M	X Autres	N	A-1
0	CAISSE DES DEPOTS	08/12/2008	2008-12-08	01/01/2010	800 000,00	F		4,520	4,520	EURO	A	C	N	A-1
0	CCM DU VAL DE NIED	15/12/2009	2009-12-15	31/01/2010	160 000,00	F		3,900	3,900	EURO	M	X Autres	N	A-1
0	CAISSE D EPARGNE LORRAINE	01/12/2010	2010-12-01	25/01/2011	100 000,00	F		3,190	3,190	EURO	M	X Autres	N	A-1
0	CCM DU VAL DE NIED	05/07/2011	2011-12-01	31/12/2011	450 000,00	F		4,100	4,100	EURO	M	X Autres	N	A-1
00017032403	CCM DU VAL DE NIED	28/05/2018	2018-06-16	30/09/2018	380 000,00	F		1,440	1,440	EURO	M	X Autres	O	A-1
0042552	LA BANQUE POSTALE	19/07/2016	2016-09-15	01/12/2016	700 000,00	F		1,230	1,230	EURO	T	X Autres	N	A-1
05929787	BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	11/12/2018	2019-01-14	14/02/2019	380 000,00	F		1,640	1,640	EURO	M	X Autres	N	A-1
5059743	CAISSE DES DEPOTS	01/07/2014	2014-11-01	01/11/2014	700 000,00	V		2,000	2,000	EURO	T	X Autres	N	A-6
5774091	CAISSE D EPARGNE	02/07/2019	2019-07-05	05/11/2019	200 000,00	F		0,610	0,610	EURO	T	X Autres	N	A-1
86473981135	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	2020-12-26	10/03/2021	400 000,00	F		0,660	0,660	EURO	T	X Autres	N	A-1
emprunt 2013	CREDIT MUTUEL VAL DE NIED	02/07/2013	2013-11-01	30/11/2013	500 000,00	F		3,650	3,650	EURO	M	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 060 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel ; B : bimestriel ; T : trimestriel ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 567 703,23					325 783,18	51 749,07	0,00
16441 Emprunts en euros (total)		0,00		2 567 703,23					325 783,18	51 749,07	0,00
0	N	0,00	A-1	10 267,97	0,25	V		3,705	10 267,97	95,11	0,00
0	N	0,00	A-1	116 572,09	3,08	F		3,950	37 335,58	3 933,50	0,00
0	N	0,00	A-1	317 558,97	6,00	F		4,520	47 253,87	14 353,67	0,00
0	N	0,00	A-1	13 812,27	1,08	F		3,900	13 812,27	293,53	0,00
0	N	0,00	A-1	13 332,64	2,00	F		3,190	6 666,72	327,84	0,00
0	N	0,00	A-1	87 500,00	3,00	F		4,100	30 000,00	3 023,76	0,00
00017032403	N	0,00	A-1	278 666,86	14,75	F		1,440	18 999,96	3 887,40	0,00
0042552	N	0,00	A-1	446 250,00	12,75	F		1,230	35 000,00	5 327,44	0,00
05929787	N	0,00	A-1	286 583,53	15,08	F		1,640	18 999,96	4 557,15	0,00
5059743	N	0,00	A-6	376 250,00	10,75	V		1,500	35 000,00	7 743,29	0,00
5774091	N	0,00	A-1	116 487,21	5,75	F		0,610	19 966,49	664,95	0,00
86473981135	N	0,00	A-1	343 310,83	17,00	F		0,660	19 147,00	2 218,52	0,00
emprunt 2013	N	0,00	A-1	161 110,84	4,92	F		3,650	33 333,36	5 322,91	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BOUZONVILLE (M57) - COMMUNE DE BOUZONVILLE - BP - 2024

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 567 703,23					325 783,18	51 749,07	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
5059743	CAISSE DES DEPOTS	700 000,00	376 250,00	5	20,00				0,00	0	1,500	7 743,29	0,00	12,26
TOTAL (A)		700 000,00	376 250,00						0,00			7 743,29	0,00	12,26
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		700 000,00	376 250,00						0,00			7 743,29	0,00	12,26

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	IV
			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	87,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 691 453,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS				B2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS				
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €			
	Catégories de biens amortis			Durée (en années)
L	Frais d'études		5	16/03/2023
L	Frais de recherches et développement		5	16/03/2023
L	Frais d'insertion		2	16/03/2023
L	Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études		5	16/03/2023
L	Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations		15	16/03/2023
L	Brevets, licences, marques et procédés, logiciels, site internet, droits et valeurs similaires		2	16/03/2023
L	Autres immobilisations incorporelles		5	16/03/2023
L	Bâtiments légers, abris		10	16/03/2023
L	Pompes, appareils électroniques, installations de chauffage (y compris chaudières)		10	16/03/2023
L	Installation de ventilation		10	16/03/2023
L	Autres installations et matériels techniques		8	16/03/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers		10	16/03/2023
L	Immeubles de rapport		20	16/03/2023
L	Matériel et outillage de voirie		20	16/03/2023
L	Matériel de transport		5	16/03/2023
L	Voitures		5	16/03/2023
L	Camions et véhicules industriels		8	16/03/2023
L	Matériel informatique (serveurs, unités centrales, écrans, claviers, imprimantes, périphériques dive		3	16/03/2023
L	Matériel de bureau électrique ou électronique (photocopieurs, machines à calculer, terminaux de paie		5	16/03/2023
L	Mobilier		10	16/03/2023
L	Autres immobilisations corporelles		6	16/03/2023
L	Biens renouvelables d'un montant inférieur ou égal à 1 500 TTC		1	16/03/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	0,00	9,00	7,00	2,00	9,00		9,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00		2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00		2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00		3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,98	3,53	24,51	18,82	1,69	20,51		20,51
Adjoint technique Principal 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		1,00
Adjoint technique territorial	C	6,00	2,55	8,55	5,86	1,69	7,55		7,55
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,98	0,98	3,96	2,96	0,00	2,96		2,96
Agent de Maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00		6,00
Agent de Maîtrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00		3,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,88	1,88	1,88	0,00	1,88		1,88
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,88	1,88	1,88	0,00	1,88		1,88

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de Service de Police Municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Principal 1ère Classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier de police municipale							
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		34,98	4,41	39,39	30,70	3,69	34,39

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		
		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM		0,00	A Autres	CDD Remplacement
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A Autres	CDD Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A	CDD Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH		0,00	A	CDD Contractuel
Rédacteur	B	ADM		0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
TECH : Technisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.
(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	5 188 000,00	0,00	31,33 0	0,00	1 625 400,00	0,00	
TFPNB	214 500,00	0,00	44,28 0	0,00	94 981,00	0,00	
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	556 600,00	0,00	11,02 0	0,00	61 338,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00			1 781 719,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : ~~8~~ 13Nombre de membres présents : ~~8~~ 13Nombre de suffrages exprimés : ~~8~~ 13

VOTES :

Pour : ~~8~~ 13

Contre : 0

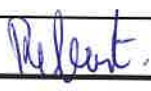
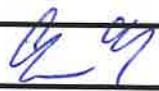
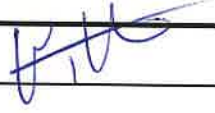
Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/24

Présenté par (1), Armel CHABANE
A, ~~le~~ BOUZONVILLE, le 10/04/24Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
A, ~~le~~ BOUZONVILLE, le 10/04/24
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ARSLAN Omer , Conseiller	
AUBIN Marie-Christine , Conseillère	
AUGEROT Gaston , Adjoint au Maire	
CHABANE Armel , Maire	
COLAKER Halime , Adjointe au Maire	
DALSTEIN Françoise , Adjointe au Maire	
GLODEN Roland , Adjoint au Maire	
GLUCK Cathy , Adjointe au Maire	
GOELLER Esther , Conseillère	
GUERSING Tiffany , Conseillère	
HART Nicolas , Conseiller	
HEUSSER Jean-Yves , Conseiller	
JUNGMANN Sandrine , Conseillère	
LECHNER Gaston , Conseiller	
LINDEN Alain , Adjoint au Maire	
MEYER Fabrice , Conseiller	
MURGIA Marie-Line , Conseillère	
OLLINGER Guy , Adjoint au Maire	
OUAZANE Isabelle , Conseillère	
QUADRINI Mike , Conseiller	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

REBERT Matthieu , Conseiller	
RICATTE Pascal , Conseiller	
RIGAUD Michelle , Adjointe au Maire	
RIOS Cécile , Conseillère	
SCHNEIDER Stéphane , Conseiller	
WEILAND Thierry , Conseiller	
WITTISCHE Dominique , Conseillère	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.